

REGLEMENT

COURSES DE MORSBRONN

Article 1 : Organisation

Les courses de Morsbronn sont des courses sur route organisé par l'association Olympic Heideklamm Morsbronn. L'**organisateur** peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire via le formulaire disponible sur le site, par mail à l'adresse anne.ohmorsbronn@orange.fr.

Article 2 : Date, horaires et parcours

Les courses de Morsbronn se tiennent le 30 mai 2026 à Morsbronn-les-Bains. Les épreuves sont :

- 3 courses enfants autour du terrain de Morsbronn-les-Bains
- 5km
- 10km

Le retrait des **dossards** se fera au stade de Morsbronn-les-Bains à partir de 15h00 jusqu'à 5min avant l'horaire de départ de la course. Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Article 3 : Condition de participation

3-1 : PPS et licences sportives

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation aux courses de Morsbronn n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- d'une **licence sportive** FFA en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course. La licence doit être présentée au retrait du dossard.
- D'un PPS de moins de 3 mois généré à partir du site internet <https://pps.athle.fr>. Le PPS doit être présenté au format papier et il sera conservé par l'organisateur.
- Pour les mineurs : questionnaire de santé

3-2 : Catégories d'âge

Les courses de Morsbronn sont accessibles aux coureurs des catégories prévues par la fédération des courses hors stade.

La FFA a défini des catégories et distances autorisées par tranche d'âge.

17h30	course de jeunes - 4 € benjamins et benjamines nés en 2013-2014	1600m
17h45	Animation jeunes - Pas de classement - 2 € poussins et poussines nés en 2015-2016 Médaille à l'arrivée	800m
18h00	Eveil athlétique - Pas de classement - 2 € Enfants nés en 2017 et après Médaille à l'arrivée	400m
18h30	course populaire - 10 € (+3 € sur place) M/F 2012 et avant	5km
19h30	Foulées de la cité thermale M/F 2010 et avant - 12 € (+3 € sur place)	10km

Sur le 10 km, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours pour les derniers participants. Le participant sera invité à ne pas passer dans le Didiland s'il se présente devant après 20h30.

Article 4 : Mode d'inscription

Les **inscriptions** se font en ligne sur le site www.performance67.com et le coureur pourra immédiatement vérifier que son nom apparaît effectivement sur la liste [lien vers la liste des inscrits mise à jour]. Il pourra s'inscrire sur place, moyennant une majoration du prix d'inscription et dans la limite des places disponibles

4-1 : Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription. Le montant est disponible sur le site www.ohmorsbronn.fr.

4-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

4-3 : Remboursement

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et présentation de sa licence ou de son PPS est possible.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Le remboursement des frais d'inscription peut être accordé sur présentation d'un certificat attestant d'une contre-indication médicale.

Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours** (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Un médecin est présent au stade de Morsbronn pendant toute la durée des épreuves.

Les blessés ou malades seront pris en charge par un médecin et une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les **organisateurs** ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès du Crédit Mutuel pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'**organisateur de l'évènement de running** en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

Articles 7 : Chronométrage

La société Performance67 assurera le chronométrage et de codes barres intégrés au dossard.

Article 8 : Récompenses

Les 3 premiers de chaque épreuve et le premier de chaque catégorie recevront une récompense.

Chaque participant du 5 et 10 km se verra offrir un cadeau sur présentation du dossard (dans la limite des cadeaux disponibles).

L'auteur d'un record sur l'épreuve bénéficiera d'une prime de 70 €.

Les résultats des courses seront disponibles le lendemain de l'épreuve sur le site de la manifestation.

Article 9 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 10 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

L'organisateur
OH Morsbronn
Anne GLOCK
Présidente